

La vocation selon saint Alphonse de Liguori (1696-1787)

par le père Michaël-Mary C.SS.R.

Le père Michaël-Mary est le supérieur de la communauté rédemptoriste traditionnelle installée en Écosse, dans l'île de Papa Stronsay (Golgotha Monastery), et près de Londres (Monastery of the Sorrowful and Immaculate Heart of Mary, Warden Road, Warden Point, Isle of Sheppey, Kent).

Le Sel de la terre.

Introduction

Les principes du chanoine Lahitton *
sur la vocation et les décisions de Rome

S ELON une commission spéciale de cardinaux, Lahitton méritait de grands éloges en raison des trois assertions suivantes :

1. Personne, avant le libre appel de l'évêque, n'a droit à l'ordination.
2. La condition qu'il faut remarquer dans l'ordinand, et qu'on appelle « la vocation sacerdotale », ne consiste pas nécessairement, ni ordinairement, dans une aspiration interne du sujet ou attrait du Saint-Esprit invitant au sacerdoce.
3. Pour légitimer l'appel de l'évêque, il ne faut, chez le candidat, que l'intention droite et l'idonéité, c'est-à-dire de telles qualités de grâce et de nature, jointes à une telle probité de vie et solidité de doctrine, qu'on a l'espoir fondé de voir un jour l'ordinand remplir convenablement les fonctions du sacerdoce et en garder saintement les

* — Le chanoine Jean-Joseph Lahitton (1868-1940) s'est fait connaître par sa thèse sur *La Vocation sacerdotale, traité théorique et pratique à l'usage des séminaires et des recruteurs de prêtres* (Paris, 1909). Ce livre est une attaque contre la doctrine de la vocation sacerdotale issue des idées prédestinatiennes, quiétistes et rigoristes. Une controverse s'ensuivit. L'ouvrage fut complété en 1910 par un nouveau traité : *Deux conceptions divergentes de la vocation sacerdotale. Exposé, controverse, conséquences pratiques*. Il fut soumis au Saint-Siège. Une commission de cardinaux nommée par saint Pie X approuva la décision de louer le livre le 26 juin 1912. (NDLR.)

obligations ¹.

Cette décision fut pleinement approuvée par saint Pie X, le 26 juin 1912.

Il est donc hors de doute que ces trois assertions, contenues dans la décision de 1912, renferment l'enseignement de l'Église et son concept traditionnel de la vocation.

Mais ce qui est vrai par rapport au sacerdoce, sera vrai également de toute vocation religieuse en changeant quelques dénominations de personnes (par exemple celle d'évêque en supérieur).

L'enseignement de saint Thomas et de saint Alphonse, enseignement qui se trouve en harmonie parfaite avec la doctrine de l'Église, est qu'il faut une vocation (interne) divine pour entrer dans l'état religieux comme pour se vouer au sacerdoce ; dans l'un et l'autre cas, cette vocation est suffisante, si elle est commune ou ordinaire, même sans attrait sensible ; cependant les obligations du sacerdoce, étant elles-mêmes plus graves que celles du simple religieux, réclament généralement une plus grande idoneité de la part du sujet ².

La vocation selon saint Alphonse

Nature de la vocation et manière dont elle est produite dans l'âme

La conception spéciale du saint docteur par rapport à cet appel divin se base sur un principe. Le voici : Selon l'ordre établi par sa divine Providence, Dieu destine les hommes à des états de vie, dans lesquels il leur prépare des moyens de salut plus abondants et des secours de grâce plus efficaces, dont il les privera si, par l'opiniâtreté de leur volonté, ils se choisissent eux-mêmes un état auquel ils ne sont point appelés, surtout l'état clérical et l'état religieux ³.

Ce principe semble répondre à la suprême sagesse de Dieu dans la distribution de ses grâces de choix, et il proclame souverainement le domaine incontestable du Tout-Puissant sur l'homme et ses destinées.

Vouloir entrer en religion présuppose un choix, une élection ; or, ce choix réfléchi et sincère d'un état de perfection spirituelle au service de Dieu, ne peut être que le résultat d'une grâce d'en haut, d'un secours divin ou action de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la volonté humaine. Car la grâce seule peut inspirer la volonté, réfléchie et constante, de servir Dieu plus parfaitement par la pratique des conseils évangéliques. Comme cette invitation est donnée à l'homme pour son plus grand bien, au moins dans la pensée de Dieu, de sa Providence, il en résulte qu'on peut et qu'on doit l'appeler, avec

¹ — AAS, vol. IV, p. 485.

² — Saint ALPHONSE, *Praxis Confessarii*, n° 92-93 ; — II-II, q. 189, a. 1, ad 3 : « Les Ordres sacrés exigent la sainteté au préalable tandis que l'état religieux n'est qu'un exercice en vue de l'acquérir. C'est pourquoi la charge des saints Ordres doit être imposée aux murs que la sainteté a déjà séchés. La charge de la vie religieuse, au contraire, donne elle-même cette consistance aux murs, en épuisant le suitement des vices. »

³ — *Annisi*, p. 1, et *Selv.*, ch. X.

saint Alphonse, « une faveur, une insigne faveur, un immense bienfait¹ ». Rien de plus juste.

Il va plus loin encore, car il ne craint pas de la présenter comme une « grâce très précieuse qui n'est pas accordée à tout le monde ». « La grâce de la vocation à l'état religieux n'est point une grâce ordinaire ; elle est fort rare, Dieu ne l'accorde qu'à un petit nombre². »

Dans sa *Théologie Morale* (I, n. 78), distinguant entre *vocati* (« appelés ») et *non vocati a Deo* (« non appelés par Dieu »), saint Alphonse affirme, avec saint Thomas, que le conseil d'embrasser l'état religieux, parce que bon et excellent en lui-même, vient de Dieu, et doit être suivi.

Mais, à combien d'hommes Dieu communique-t-il le désir d'entrer en religion ? Qui peut le savoir ? Saint Alphonse, en bien des endroits de ses écrits, suppose qu'il y a « beaucoup d'appelés ».

« Beaucoup, après avoir reçu de Dieu la vocation, se sont ensuite, par leur faute, rendus indignes d'obtenir la persévérance... Oh ! combien de pauvres gens, par suite de leur affection pour leurs parents, ont d'abord perdu leur vocation, et puis encore leur âme, comme cela arrive ordinairement. Les histoires sont pleines de ces cas funestes³... »

« La plus grande partie de ceux qui se sont damnés, se sont damnés pour n'avoir pas correspondu à leur vocation⁴. »

La vocation est « fort rare » et il y a « beaucoup d'appelés ». En soi, il n'y a pas de contradiction à affirmer cela. D'après le système de grâce suivi par saint Alphonse, la vocation religieuse peut être accordée par Dieu comme grâce intrinsèquement efficace ou comme simple grâce suffisante.

En disant que la grâce de la vocation est fort rare, il entend la grâce connexe avec son effet.

En disant que la grâce de la vocation est donnée à beaucoup d'appelés, il entend une grâce « failliblement » connexe avec son effet ; beaucoup d'hommes par leur faute la laissent se perdre et, ainsi, ne répondent pas à la vocation ou bien lui deviennent infidèles dans la suite.

Comment la vocation prend-elle racine dans le cœur de l'homme ?

Saint Alphonse nous l'apprend avec une précision parfaite :

« Ne vous souciez point de quel côté vient le mouvement (*il moto*), car Dieu a plusieurs moyens d'appeler ses serviteurs : (...) la prédication, (...) de bons livres, (...) les paroles sacrées de l'Évangile, (...) par les ennuis, désastres et afflictions⁵... »

¹ — Considérations III.

² — *Anvisi*, Considérations III.

³ — *Anvisi*, p. 379, Grimm.

⁴ — *Rijposta*, p. 346.

⁵ — *Anvisi*, p. 366.

Il montre, avec exemples à l'appui, que n'importe quel événement humain peut devenir la cause occasionnelle d'une vocation religieuse, pourvu qu'il y ait « volonté franche » (intention droite).

Distinguant entre vocation « extraordinaire » et vocation « ordinaire ou commune », saint Alphonse déclare fortement que la vocation extraordinaire n'est nullement nécessaire, et que la vocation ordinaire suffit amplement.

« Pour savoir si Dieu veut nous voir entrer en religion, il ne faut pas attendre qu'il nous parle sensiblement, ou qu'il nous envoie quelque ange du ciel pour nous signifier sa volonté. Il ne faut pas non plus un examen de dix ou douze docteurs, pour voir si l'inspiration est bonne ou mauvaise, s'il faut la suivre ou non ¹. »

Ensuite, le saint montre qu'une vocation commune et ordinaire, dépourvue de ce qu'on appelle « attrait et aspiration interne du sujet », est une vraie vocation donnée par Dieu, et il la dit excellente et parfaitement suffisante pour entrer en religion :

« Il faut bien correspondre au premier mouvement [c'est-à-dire la toute première pensée d'un état plus parfait] et le cultiver, et puis ne pas se mettre en peine s'il vient des dégoûts et des refroidissements à ce sujet ; car si l'on agit ainsi, Dieu ne manquera pas de faire réussir le tout à sa gloire. Ne vous souciez pas de quel côté vient le mouvement ². »

Le saint docteur se contente de bien peu, en parlant de ceux qui entrent en religion « dépités contre le monde à la suite d'insuccès » : il dit que c'est une bonne vocation, et que de telles personnes deviennent parfois « plus saintes que celles qui sont entrées au service de Dieu par des vocations plus apparentes ³ ».

Saint Alphonse ne réclame jamais pour la vocation « des attraits sensibles, des propensions spéciales, des voix intérieures, etc. »

Les signes de la vocation

Saint Alphonse connaît trois signes de vocation religieuse :

1. L'intention droite ou la *finis rectus*.
2. L'idonéité ou l'absence d'empêchements et l'aptitude voulue pour supporter les obligations de l'état religieux.
3. L'admission par les supérieurs légitimes.

Il faut considérer comment et quand on peut être sûr de sa vocation.

Une vocation est bien fondée, lorsqu'elle réunit ces trois conditions :

la première, qu'on se propose une bonne fin, comme de s'éloigner des dangers du monde, de mieux assurer son salut et de s'attacher plus étroitement à Dieu ;

la deuxième, qu'on n'ait aucun empêchement positif, comme le manque de santé ou de talent, ou des parents dans la nécessité, choses à l'égard desquelles on

¹ — *Choix*, p. 383.

² — *Ibid.*

³ — *Ibid.* En accord avec saint François de Sales et saint Thomas, selon le R.P. MAGGIOLO, *Xenia thomistica*, vol. II, p. 286.

doit se tranquilliser en les remettant au jugement des supérieurs, après leur avoir exposé clairement la vérité ;

la troisième, qu'on soit admis par les supérieurs.

Quand ces trois conditions existent, un novice ne doit avoir aucun doute sur la vérité de sa vocation ¹.

L'intention droite

Saint Alphonse insiste surtout sur l'examen de l'intention droite parce que, de son temps (XVIII^e siècle) et dans le royaume de Naples, ce point était d'une nécessité urgente. Il énonce clairement ce qu'il faut entendre par *finis rectus* : « Si vous voulez entrer en religion, que ce soit avec la résolution de vous sanctifier ². »

Mais si l'intention n'est pas droite, alors on ne doit pas entrer en religion. « Si cette résolution lui manque, je l'engage à ne pas tromper les supérieurs, et lui-même avec eux et, par conséquent, à ne pas entrer en religion ; car c'est là un signe qu'il n'y est point appelé, ou bien, ce qui est pire encore, qu'il ne veut point correspondre comme il le doit à l'appel de Dieu. »

Ce n'est pas que saint Alphonse lui défende absolument de se vouer à l'état de perfection ; pas le moins du monde. Écoutons ce qu'il ajoute immédiatement : « Se trouvant donc dans des dispositions si défavorables, il fera mieux de remettre à plus tard son entrée au couvent, et d'employer l'entre-temps à se disposer mieux par la ferme résolution de se donner à Dieu sans réserve ³. »

L'idonéité et l'aptitude

Le saint et prudent docteur recommande que le confesseur examine si les premiers signes de la vocation se trouvent chez les âmes confiées à sa direction.

Confessarius vocationem sui pœnitentis bene probet, inquirendo si ad illum habeat pœnitens impedimentum aliquod inhabilitatis, infirmæ valetudinis, inopiæ parentum ; et speciatim expendat finem : an sit rectus, nempe magis se conjugendi Deo, aut lapsus emendandi ⁴.

L'idonéité comporte aussi cet élément positif de « l'aptitude » : il faut considérer les difficultés morales du sujet en général, par exemple s'il est très entêté, et les difficultés qui naissent du choix de l'institut dans lequel il voudrait entrer. (Aujourd'hui peut-être, c'est

¹ — *Annisi*, p. 134.

² — *Annisi*, p. 392, 459 atc.

³ — *Choix*, p. 413, Grimm.

⁴ — *Praxis*, n° 92. Le même enseignement dans le *Homo Apostolicus*, trac., ultim n° 39. Traduction : « Le confesseur vérifiera bien la vocation de son pénitent, en lui demandant s'il n'y a quelque empêchement ou une inhabilité, une santé précaire, des parents pauvres ; et surtout il jugera de son motif de vouloir entrer, s'il est droit, si c'est pour plus facilement s'unir à Dieu, ou réparer les péchés de sa vie antérieure, ou pour échapper aux dangers de ce monde » (version anglaise, p. 96, § 5).

pendant le postulat qu'il faut voir ces signes).

L'admission par les supérieurs

Saint Alphonse dit : « Quand ces trois conditions existent, un novice ne doit avoir aucun doute sur la vérité de sa vocation ¹. » En cela le maître des moralistes est parfaitement d'accord avec M. Lahitton, il est en parfaite harmonie avec le code qui demande :

1. l'absence d'empêchements,
2. l'intention droite,
3. l'idonéité.

Ni chez saint Alphonse, ni chez Lahitton, ni dans le code, il n'est fait mention « d'attraits sensibles, de propensions, etc. ». Il suffit de regarder de près, pour voir avec quelle sagesse saint Alphonse formule ses décisions.

Le cas où quelqu'un, n'ayant pas les dispositions voulues, aurait cependant été admis par les supérieurs légitimes, entraîne cette réponse : « Quoique vous ne soyez pas entré au couvent par vocation, il est néanmoins certain que Dieu a permis cela pour votre bien ; et si, alors, il ne vous appelait pas, à présent il vous appelle certainement à être tout à lui. » Il s'appuie sur la doctrine de saint François de Sales et sur de nombreux exemples tirés de la vie des saints ².

Aussitôt libre, ne perdez pas un seul instant, venez. Vous ne seriez pas le premier à être reçu parmi nous comme séculier et sans être revêtu d'aucun ordre ; dès que les conditions convenables sont remplies et que nous constatons la ferme volonté d'être tout à Dieu, c'est assez. (...) Si vous n'avez pas le temps de me répondre, peu importe ; il suffit que vous receviez ma lettre et que vous veniez avec la droiture d'intention dont vous faites preuve dans les vôtres ³.

Annexe

Le rite d'admission d'un novice

Voici le texte du cérémonial de la Congrégation du Très Saint Rédempteur :

- *Candidatus* [le candidat] :

¹ — *Amisi*, p. 135.

² — *Vraie-Épouse*, 1 c., n° 6.

³ — Lettre intime de saint Alphonse à M. de Robertis, un jeune homme qui résidait dans le monde. De Robertis vint et fut admis par le saint, ni l'un ni l'autre n'eurent jamais à s'en repentir. Il fit profession entre les mains de saint Alphonse. Le R.P. de Robertis est mort en odeur de sainteté en 1807.

Divinae gratiae luminibus illustratus, omnia, quae mundus magni facit, et quibus gloriatur, vana nihilque nisi vanitatem esse, cognitum atque perspectum habeo. Adjecit mihi eadem infinita Dei misericordia animum, firmumque mihi inspiravit propositum, renuntiandi omnibus, quae hujus mundi sunt, ut majori libertate amabilissimo meo Redemptori serviam, ardentius Ipsum diligam et perfectiori, quo fieri potest modo, sanctissimam vitam Suam imitari studeam. Unde intima mihi venit persuasio, me divinitus vocari ad consumendos omnes, qui supersunt, vitae meae dies in hac venerabili Congregatione Sanctissimi Redemptoris, ut, divinae voluntati prompte et fideliter obtemperans, animae meae salutem velut in securitatis portu constituam.

Humillime itaque et instantissime Paternitatem Tuam oro atque obsecro, ut me, licet tanta gratia nullatenus dignum, ob amorem Jesu Christi Salvatoris mei, ut omnium fratrem minimum et indignissimum suscipere dignetur in hanc Congregationem, in qua, divina gratia adjuvante, me ad finem usque perseveraturum esse spero.

• *Superior* [le supérieur] :

— *Cum ergo, Filii mei, adsit tempus, quo habitu nostrae Congregationis induendi estis, denuo a vobis quaero, num firmiter decreveritis et vobis proposueritis totos vos atque sincero corde Deo donare, sanctissimamque Jesu Christi vitam pro viribus imitari ?*

• *Candidatus (nomine ceterorum, si plures sunt)* [le candidat – au nom des autres s'ils sont plusieurs] :

— *Utique, Pater.*

• *Superior* [le supérieur] :

Éclairé par les lumières de la divine grâce, j'ai la connaissance et le discernement de savoir que toutes les choses que le monde tient pour grandes, et dans lesquelles il se glorifie, ne sont rien sinon vanité. La même infinie miséricorde de Dieu a guidé mon âme, et m'a inspiré d'un ferme et décidé propos à renoncer à toutes les choses qui sont de ce monde, afin qu'avec une plus grande liberté je puisse servir mon très aimable Sauveur, et l'aimer d'un plus ardent et plus parfait amour, autant que possible, et apprendre à imiter sa très sainte vie. D'où m'est venu la très intime conviction, que la divinité m'appelle à consumer tous les jours de la vie qui me reste, dans cette vénérable Congrégation du Très Saint Rédempteur afin que me soumettant promptement et fidèlement à la volonté divine, j'assure le salut de mon âme dans le port du salut.

Très humblement et instamment je prie et supplie votre paternité qu'elle m'accorde cette grâce à moi, bien que j'en sois tout à fait indigne, pour l'amour de mon Sauveur Jésus-Christ, et daigne me recevoir dans cette Congrégation comme le dernier et le plus petit de ses membres, parce que, avec l'aide de la grâce de Dieu, j'espère y persévérer jusqu'à la fin.

— Mes fils, puisque voici venu le temps même où vous devez recevoir l'habit de notre Congrégation, je vous demande à nouveau si vous avez fermement décidé et si vous vous proposez de vous donner tout entiers et d'un cœur sincère à Dieu, et d'imiter, autant que vous le pouvez, la vie très sainte de Jésus-Christ ?

— Oui, mon Père.

— *Accedentes autem, Filii mei, ad servitutem Dei, preparate animas vestras ad tentationem.* — En vous approchant du service de Dieu, mes fils, préparez vos âmes à la tentation. (Eccli 2, 1.)

• *Candidatus* [le candidat] :

— *Omnia possum in eo qui me confortat.* — Je puis tout en celui qui me fortifie. (Ph 4, 13.)

• *Superior surgit et dicit* [le supérieur se lève et dit] :

— *Dominus vos bene+dicat semper et custodiat in vitam æternam. Amen.* — Que le Seigneur vous bénisse toujours et vous garde pour la vie éternelle.

La distinction entre la grâce de la vocation et la grâce de la persévérance

Écoutons saint Alphonse :

La grâce de la vocation et celle de la persévérance dans la vocation sont deux grâces distinctes : beaucoup ont reçu de Dieu la vocation, et ensuite, par leur faute, se sont rendus indignes d'obtenir la persévérance ¹.

Un novice, ayant déjà reçu la vocation divine, et se voyant ensuite tenté de l'abandonner, ne doit pas prier de cette manière : Seigneur éclairez-moi sur ce que j'ai à faire ; car, la lumière qu'il demanderait par cette prière, Dieu la lui a déjà donnée en l'appelant ; et s'il se bornait à cette demande, le démon, se travestissant en ange de lumière, pourrait aisément le tromper, en lui faisant croire que la pensée de sortir de la religion est une inspiration divine.

Voici donc ce qu'il doit dire : Seigneur, puisque vous m'avez donné la vocation, accordez-moi la force de persévérer ².

Considérez, *premièrement*, que la grâce de la vocation que Dieu vous a accordée, il ne l'a point donnée à bien d'autres, qui en étaient peut-être moins indignes que vous : *Non fecit taliter omni nationi*. Craignez donc d'avoir l'ingratitude de lui tourner le dos ; car en agissant ainsi, vous vous mettriez dans un grand péril de damnation. En outre, il est certain que durant toute votre vie, vous n'auriez plus un moment de paix ; vous seriez continuellement tourmenté par le remords de votre infidélité.

Deuxièmement, mettez-vous alors devant les yeux le moment de votre mort, et pensez que, si vous étiez maintenant sur le point de mourir, loin de vous repentir d'avoir suivi votre vocation, vous en éprouveriez un extrême contentement et vous seriez parfaitement en paix ; vous ressentiriez, au contraire, de vives angoisses et d'amères douleurs si vous l'aviez abandonnée. Pensez à cela, et vous ne perdrez pas votre vocation ; vous recevrez pendant la vie et à la mort ce don de paix et cette couronne de gloire que Dieu prépare à

¹ — *Amisí*, p. 123.

² — *Amisí*, p. 141.

ses fidèles serviteurs pour le temps présent et pour l'éternité ¹.

Selon saint Thomas, même si la résolution d'entrer en religion vient du Seigneur, quel que soit d'ailleurs le mode dont Dieu se sert pour l'inspirer, toutefois il est hors de doute – et saint Thomas le proclame hautement – que le don de persévérance dans l'institut même où l'on est entré n'est point accordé à tout le monde ; la vocation peut aussi se perdre et, de fait, il en est qui la perdent ² :

Vincuntur autem isti (adversarii) – ce sont les paroles de l'Ange de l'École ³ –, quia ex immobile Dei consilio quibusdam datur secundum aeternum Dei consilium propositum religionem intrandi, quibus in ea perseverandi donum non datur.

Ce n'est pas, en général, sans la faute de ces infortunés religieux qu'une telle disgrâce leur arrive. Le bon propos d'entrer en religion à lui seul ne suffit pas, car il faut encore, nous dit saint Thomas :

1. l'absence d'empêchements ;
2. le discernement dans le choix de l'Institut dans lequel on entre ;

3. l'examen de la part des Supérieurs, se rendant compte de la capacité et de la bonne intention des candidats. Le saint ne méconnaît nullement le rôle du noviciat, qui permettra d'examiner plus à l'aise le postulant : *ad quas (vires) examinandas, écrit-il, religionem intrantibus annus probationis conceditur*⁴ ; le candidat éprouve aussi ses propres forces, et surtout les Supérieurs qui doivent juger s'ils vont recevoir le novice ou non. Celui-ci, en soi, n'acquiert aucun droit à l'admission.

*
* *

Annexe

Lettre de saint Alphonse aux novices, sur la valeur inestimable de la vocation et le moyen d'y persévérer

Vive Jésus, Marie, Joseph et Thérèse

Nocera, le 28 janvier 1762

Mes très chers frères,

Dieu sait combien je vous porte envie. Que n'ai-je eu le bonheur de vivre retiré, dès ma jeunesse, dans la maison de Dieu, uni avec tant de vertueux confrères, dont chacun attire l'autre à aimer davantage le Seigneur, loin de ce monde maudit où tant

¹ — *Amisi*, p. 144.

² — *Contra retrah.*, c. 10 ad 6. Traduction : « Ceux-ci [les adversaires de la thèse] sont vaincus, parce que selon l'immuable conseil de Dieu, il est donné à certains le projet d'entrer en religion, auxquels n'est pas donnée la grâce de persévérer. »

³ — 1, c., *sub fine*.

⁴ — *Ibid.*, c. 10, ad 3.

de gens se perdent ?

Je vous porte envie, vous dis-je, et je vous recommande de remercier toujours Dieu de la grâce qu'il vous a faite de quitter le monde pour l'amour de lui.

Ce sont des grâces qui ne s'accordent pas à tous. Combien d'entre les compagnons de votre jeune âge sont maintenant dans vos pays, distraits, inquiets, en butte à mille dangers, et probablement, aussi, éloignés de Dieu ! parce qu'il est bien difficile que la jeunesse, au milieu du monde, ne devienne pas l'esclave du démon.

Mais soyez attentifs, parce que l'ennemi s'étudie toujours à vous faire perdre la vocation. Ce point gagné, tout sera gagné.

Que chacun de vous se persuade qu'il n'en est aucun qui n'ait à essayer sa tempête parmi les ténèbres.

Il n'y a pas d'autre remède alors que de ne point s'amuser à discourir avec la tentation, et de recourir tout de suite à Dieu, en lui disant : « Seigneur, je me suis donné à vous, je ne veux pas vous quitter, quand tous voudraient vous quitter, moi je ne le veux pas. »

Il faut recourir à Marie, qui s'appelle la mère de la persévérance. Si l'on a recours à Marie, et qu'on le fasse constamment, il est impossible qu'on perde jamais la vocation.

Tenez pour certain que quiconque meurt dans la congrégation, non seulement se sauvera, mais sera un saint, et aura un poste éminent dans le paradis.

Unissez-vous étroitement de plus en plus par l'amour à Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'amour est ce lien d'or qui lie les âmes avec Dieu, et resserre tellement les nœuds de cette union qu'elles semblent ne pouvoir plus se séparer de lui.

Ainsi, je vous prie de faire toujours des actes d'amour dans l'oraison, dans la communion, dans les visites, dans la lecture, dans la cellule, dans le réfectoire, dans les bois, dans tous les lieux et dans tous les instants.

Quiconque aime Jésus-Christ de cœur n'a pas peur de le perdre, et se contente de souffrir toute espèce de peine, de mépris et de pauvreté pour l'amour de lui.

Or, quiconque ne marche pas par cette voie, perdra facilement la vocation, ce qui est, ô mes frères bien-aimés, le plus grand malheur qui puisse tomber sur vous. Ainsi, je prie Dieu qu'il vous envoie plutôt la mort que le malheur de perdre la vocation, qui ensuite attirera sur vous tous les autres malheurs ensemble.

Si vous perdez la vocation, et que, tournant le dos à votre Dieu, vous vous donniez une autre fois au monde, sachez que vous n'aurez plus le courage de vous appliquer à l'oraison, parce que, en vous y appliquant, vous vous entendrez toujours reprocher votre infidélité ; de sorte qu'abandonnant l'oraison (comme il est bien probable), et vous trouvant de nouveau au milieu du monde, des mauvaises compagnies, des occasions, vous ne recevrez plus les grâces spéciales de Dieu ; car c'est ainsi qu'il a coutume de traiter ceux qui sont infidèles à son appel, et alors qu'en sera-t-il de vous en cette vie et dans l'éternité ?

Quand même vous vous sauveriez, ce qui sera difficile, au moins vous perdrez la grande couronne que Dieu vous tenait toute prête, si vous eussiez été fidèles ; et, sur cette terre, soyez assurés que vous mènerez une vie toujours malheureuse, toujours pleine d'inquiétudes, et tourmentée continuellement du remords d'avoir quitté Dieu pour suivre votre caprice.

Je le répète, je prie Dieu qu'il vous envoie plutôt la mort qu'un pareil malheur.

Or sus, je vous bénis de par la très Sainte Trinité toute entière, et spécialement de par Jésus-Christ, qui, par sa mort, vous a mérité la suprême et inappréciable grâce de la sainte persévérance.

Je vous supplie d'aimer beaucoup la Vierge Marie, afin qu'elle vous obtienne la sainte persévérance.

Je vous supplie d'aimer beaucoup la Mère de Dieu et l'appeler toujours à votre aide, si vous voulez vous sanctifier.

Courage, avancez gaiement, devenez des saints, et aimez Jésus-Christ, qui, par amour pour chacun de vous, a donné son sang et sa vie.

Devenez des saints, et priez pour moi, pauvre vieillard, qui suis près de mourir, et me trouve n'avoir rien fait pour Dieu. Restez au moins, vous autres, afin de l'aimer pour moi.

J'espère cependant vous voir avant de mourir, et vous embrasser tous ici, après que vous vous serez liés par les saints vœux. Je ne cesse de prier pour vous tous les jours, et plusieurs fois par jour ; et vous, faites-en de même pour moi.

Je vous embrasse dans le Cœur Sacré de Jésus-Christ, et je vous bénis de nouveau. Vive Jésus, Marie, Joseph et Thérèse.

J'ai une prière à vous faire à tous : si quelqu'un se sent importuné par quelque tentation contre la vocation, je dis une tentation non passagère, mais qui s'arrête dans l'esprit, qu'il m'écrive aussitôt ; qu'il ne prenne aucun parti avant d'avoir reçu ma réponse, et puis qu'il fasse ce qu'il voudra.

Alphonse de Liguori.

Conclusion

Obligation qu'impose la vocation religieuse

Est-on obligé de suivre sa vocation et d'entrer au couvent, quand on en a pris une fois la résolution d'une volonté sincère et droite, dans le cas où tout empêchement aurait été écarté et où l'admission serait assurée ?

— En soi, non, dit saint Alphonse : « *Divina enim consilia per se non obligant ad culpam* ; les conseils divins, par eux-mêmes, n'obligent pas sous peine de péché ¹. »

Mais, s'il n'y a pas de péché en soi à négliger l'appel de Dieu à un état de vie plus parfaite, sera-t-on exempt de toute faute en raison du péril de damnation auquel on s'expose en restant, malgré le désir de Dieu, dans le siècle ?

Si quis crederet quod in sæculo manens damnationem incurreret, tum ob suam fragilitatem quam inter sæculi occasiones expertus est, tum ob carentiam auxiliorum quæ in religione haberet, non potest excusari a peccato gravi, cum in grave discrimen salutis suæ se injiciat. — Si quelqu'un croit qu'en restant dans le monde il va encourir la damnation, tant à cause de sa fragilité qu'il a expérimentée parmi les occasions du siècle qu'à cause du manque des secours qu'il aurait eus en religion, il ne peut pas

¹ — *Theol. Mor.*, IV, n° 78.

être excusé de péché grave, puisqu'il met en grave danger son salut éternel.

Selon saint Alphonse, Dieu s'indigne contre ceux qui, de propos délibéré, font si peu de cas de la grâce précieuse de la vocation et bien qu'il ne leur refuse pas dans la suite les grâces ordinaires de salut, ni même le moyen de se procurer, pour les œuvres plus difficiles, le secours de la grâce intrinsèquement efficace, cependant il les privera « des secours abondants et efficaces qui leur étaient réservés en religion ». C'est pourquoi, s'ils se sauvent, ils ne se sauveront qu'avec peine. Or n'est-ce pas manquer gravement de charité envers soi-même, n'est-ce pas, sans motif et sans raison, par pur caprice, se causer un grave dommage et exposer son âme à un grand danger ? Le saint docteur qui avait tant étudié et scruté le problème du salut, conclut dans le sens affirmatif.

Deus negabit ipsis (scil. vocationem respicientibus) auxilia quæ in religione eis parata habebat, et quibus destituti, licet auxiliis ordinariis salvari possent, de facto tamen difficulter salutem adipiscentur. – Dieu refusera à ceux qui rejettent la vocation, les aides qu'il leur a préparées en religion ; étant ainsi dépourvus, quoiqu'ils puissent se sauver avec les aides ordinaires, *de facto* cependant, ils atteindront le salut avec difficulté.

Si alter qui vocato ad religionem dissuadet ingressum vel suadet egressum, etiam sine vi aut fraude, peccat mortaliter, quo modo poterit excusari ille ipse qui sibi tale damnum infert ? – Si quelqu'un qui décourage l'entrée en religion ou encourage le départ d'un appelé, même sans la force ou la fraude, pèche mortellement, comment peut-il être excusé celui qui se donne à lui-même un tel dommage ?

Et saint Thomas :

*Si enim aliquis vellet religionem intrare, et immineret opportunitas temporis... graviter peccaret, qui eum ab ingressu religionis prohiberet*¹ – Si quelqu'un veut entrer en religion, et que l'opportunité s'en présente..., celui qui l'en dissuaderait pécherait gravement.

¹ — *Quodlib.* III, q. 5, a. 14, in corp.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !